

Les Petits Papiers 🎵🎵🎵

Laissez parler les petits papiers... de Salles-la-Source

Jean Rudelle, 2019
texte et photos

**Source : archives commune de Salles-la-Source,
avec nos remerciements**

Vous connaissez bien évidemment cette chanson de Régine. Nous avons voulu nous aussi faire parler les papiers, des vieux papiers, et plus exactement les registres de délibérations de la commune de Salles-la-Source¹, en recherchant tout ce qui pouvait avoir un lien avec la Route du Fer. Notre recherche débute en 1832 et se terminera en 1944, soit un peu plus d'un siècle de délibérations à consulter, et quelquefois déchiffrer...

Nous ne trouverons dans ces registres aucun écho suite aux demandes de concessions. Il est vrai que la plupart de celles-ci ont été accordées quelques années plus tôt, en 1826. La renonciation aux concessions, après 1930, est tout aussi discrète. Beaucoup plus surprenant, nous n'avons aucune information sur la mise en place de l'aérien du causse. L'enquête d'utilité publique a pourtant bien eu lieu sur la commune. Sa disparition vers 1920 est également très discrète...

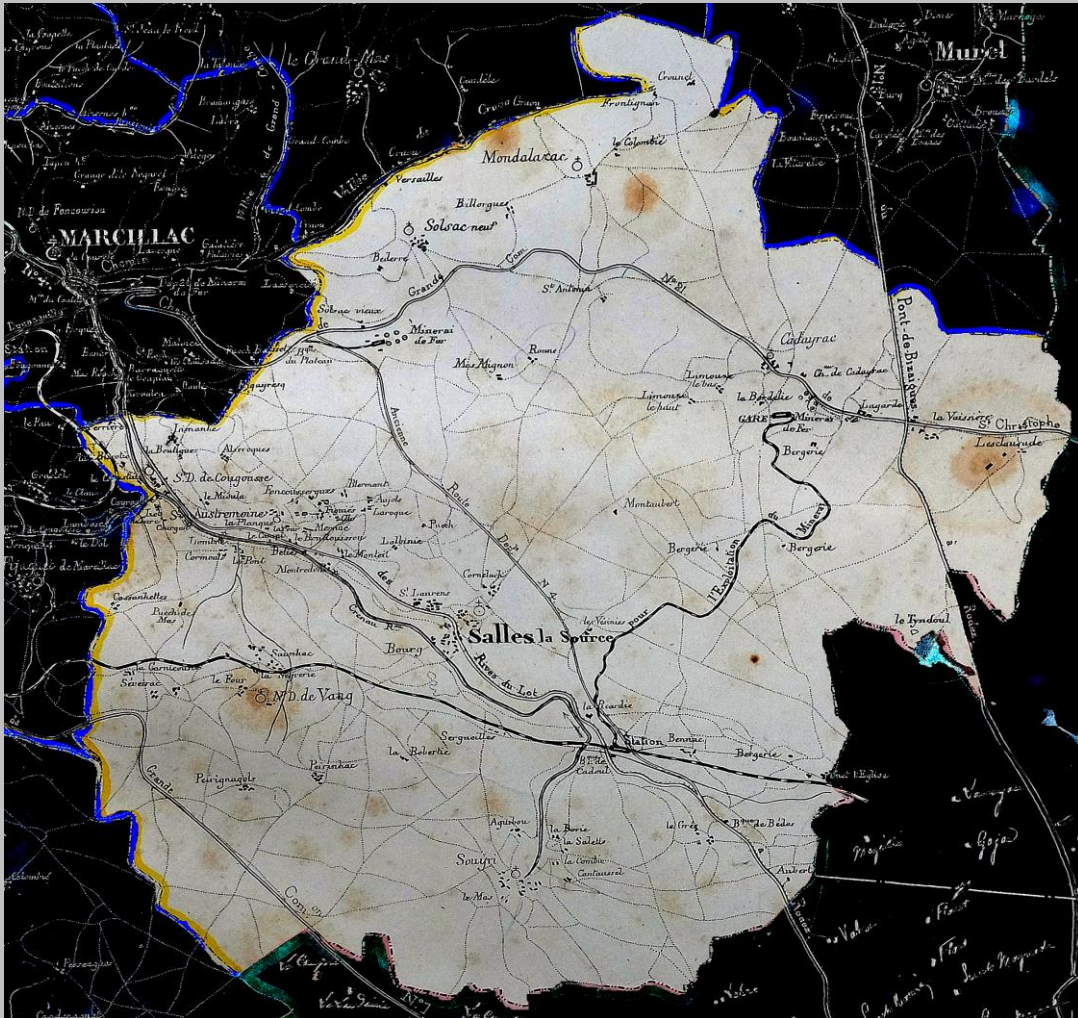
Il n'y aura pas non plus de grands débats en Conseil au sujet de la mise en place de la voie ferrée minière de Cadayrac, la voie à l'écartement inédit de 1,10 m. Ces absences de délibérations du conseil municipal² peuvent démontrer que les activités minières du causse, au-delà des nuisances auxquelles on peut facilement penser, n'ont pas soulevé d'objections importantes et fréquentes. L'activité est chose rare sur le causse, et les mines ont fourni un travail important à une main d'œuvre souvent locale, d'où une acceptation très naturelle et générale des inconvénients. Les compagnies étaient évidemment soumises à la pression de la loi minière, celle de 1810, et ne devaient aussi que peu de comptes aux instances élues locales. Mais il y a bien eu des inconvénients, et ceux-ci ont quelquefois été suffisamment importants pour s'inviter aux débats. On verra que c'est souvent le cas pour les dégradations des chemins par les charrois de minerai. Ce problème permanent fait partie du quotidien du causse, et trouvera une solution efficace avec la mise en place du transporteur aérien. Il y aura aussi pour les élus de Salles-la-Source à gérer les afflux de population, les surcharges des écoles, la petitesse des églises, des

¹ les concessions de minerai de Solsac, Mondalazac et celle de Cadayrac dite de Muret sont situées sur la commune, faisant de Salles-la-Source une vraie commune minière...Une extension de la concession de Mondalazac, à Ferrals, empiètera au tournant du siècle sur la commune de Muret-le-Château.

² ce qui ne signifie pas l'inexistence de débats éventuels...

cimetières, les aléas de production de minerai...Nous vous convions ici à vivre un siècle sur le causse, au milieu des mines, alors bon séjour !

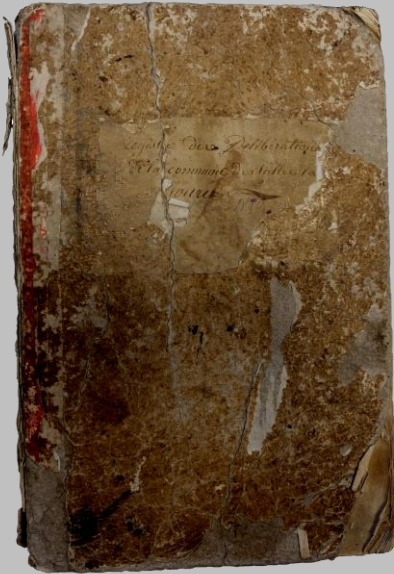
Afin de situer les lieux pour nos lecteurs un peu étrangers au causse, la carte de la commune, issue de l'Atlas cantonal Lacaze, établie vers 1860, permet de comprendre la difficulté de gestion d'un vaste territoire, 7870 hectares, précise Lacaze !



▲ commune de Salles-la-Source, vers 1860
Atlas cantonal Lacaze

Cette carte montre la présence des sites miniers : de Solsac, avec une courte voie ferrée minière vers le dépôt en bordure du causse, du site de Cadayrac, Compagnie d'Aubin, avec sa GARE (sic !). Reposant sur des informations de la première moitié du siècle, les sites de Mondalzac, et surtout de Ferals ne sont pas figurés. Ce dernier sera finalement le plus intensément exploité par la compagnie de Decazeville par la suite. Les cartes de l'Atlas paroissial³ Bourret peuvent être utilement consultées.

³ voir les pages spéciales Atlas cantonal et Atlas paroissial sur www.ferrobase.fr



1830-1850⁴

Jusqu'en 1843, il n'y a aucune mention d'activités minières, les préoccupations se concentrent alors sur l'état des chemins -mauvais-, les travaux aux églises, et la création de la route n°4...

Le **23 janvier 1843**, le Conseil Municipal (CM), *assisté des plus forts contribuables*, refuse l'avance de fonds que proposent la Compagnie de Decazeville et celle de Bouquiès et Cahuac, à effet d'améliorer la circulation sur le chemin à grande communication⁵ n°1 de Rodez à Bagnac. Le motif ? *Le chemin vicinal...n'est d'aucune utilité pour la commune...en lisière.*

Le **15 mai 1849**, c'est le chemin de grande communication⁶ n° 21, *considérablement dégradé par les transports continuels de minerai de Mondalazac à Decazeville et Aubin* qui est en cause. Le CM demande au préfet *de faire augmenter la subvention qui est déjà accordée par les Compagnies pour l'entretien du dit chemin.*

Un an plus tard, le **13 mai 1850**, le CM vote 100 francs pour travaux sur le chemin de Cruou à Mondalazac, et demande au préfet d'intervenir auprès des Compagnies pour une aide, pour *ce chemin qui les intéresse au plus haut degré*. Les habitants de Mondalazac, sur leurs deniers propres, offrent deux cent quatre vingt dix francs...



1851-1876

9 mai 1853. On demande le classement du chemin 21 en route départementale. Le chemin de fer motive la demande. Plus précisément, c'est la création du Grand Central et de l'embranchement prévu vers Marcillac. *Cette dernière localité est appelée à devenir l'entrepôt où ira s'approvisionner tout l'arrondissement d'Espalion et même une grande partie du département de la Lozère.* En faisant *acquérir au chemin 21 une grande importance*, son classement en route se justifie.

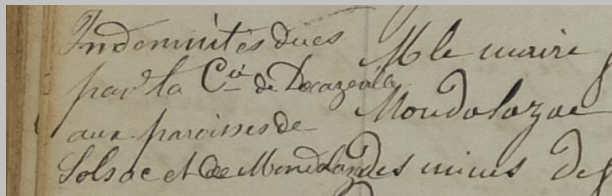
Le décret impérial du **22 novembre 1853** propose de fournir du travail aux indigents. Dans ce cadre, *afin de ne pas priver la population indigente de la commune des bienfaits qu'elle est en droit d'attendre du décret impérial...le maire s'est adressé à Mr le Directeur de la Compagnie minière et*

⁴ référence du registre

⁵ voir carte, en bas à gauche

⁶ la route du causse, par Solsac et Cadayrac

métallurgique du bassin d'Aubin qui lui a offert avec un empressement digne d'éloges de prêter à la commune et sans intérêts une somme de 12000 francs... Cette somme servira à payer les indigents des ateliers de travail mis en place pour résorber les lacunes entre Saint-Antonin et le domaine de Lagarde, sur le chemin 21, chemin dont on comprend l'importance pour les charrois de minerai de fer.



Le **14 janvier 1855** le CM aura à prendre position sur une demande du maire. Les deux paroisses de Solsac et Mondalazac reçoivent tous les ans de la Compagnie de Decazeville une rente⁷ - 96 francs- pour les concessions des

mines de fer situées sur le territoire de ces deux villages. Le paiement n'a pas été fait depuis cinq ans. Ces sommes étaient abandonnées par les propriétaires pour effectuer divers travaux d'intérêt public, comme le nivellement de la place de Mondalazac. Le maire demande donc le paiement des sommes dues. Au même conseil, on apprend que la Compagnie offre 150 francs pour améliorer le chemin reliant Solsac au chemin 21.

25 mars 1855. Il s'agit d'école. Le maire propose de passer un acte avec un propriétaire de Solsac pour une location de maison d'école, *quoique le prix de location soit très élevé, observant que Solsac se trouvant au centre des mines de fer, leur exploitation a ramené dans ce village un très grand nombre d'ouvriers qui a rendu les logements très rares.* Les prix ont plus que doublé. Il faudra également acheter le mobilier scolaire, en utilisant les fonds d'achats de livres pour les élèves indigents non employés en 1854.

15 avril 1858. En 1857, le CM avait voté une redevance proportionnelle due pour la mine de fer de Mondalazac. La Compagnie demande alors un dégrèvement. *Après un examen approfondi de la pétition du directeur des houillères et fonderies de l'Aveyron et de la lettre de M. le Préfet, les répartiteurs de la commune de Salles-la-Source à l'unanimité sont d'avis que la redevance...doit être maintenue.*

Le **9 mai 1858**, les habitants de la section de Cadayrac demandent la création d'une école mixte, la localité n'ayant aucune école. *Le Conseil se rendant compte de la position toute exceptionnelle dans laquelle se trouve la paroisse de Cadayrac, considérant que les mines de fer qui y sont exploitées sur une large échelle ayant amené un grand nombre d'ouvriers...considérant que le nombre d'enfants de cette population flottante...est plus que suffisant pour peupler une école...considérant que la distance qui sépare Cadayrac soit de Mondalazac soit de Solsac lieux les plus voisins où il existe des écoles publiques est trop considérable pour que les enfants puissent s'y rendre pendant la saison rigoureuse, délibère qu'il y a utilité et urgence de créer une école mixte dans cette section de commune dont les enfants ont été jusqu'ici privés de toute espèce d'instruction...*

Le **9 novembre 1858**, suite à la construction du chemin de fer et des exploitations de minerai, une demande de mise à disposition d'agent-voyer est faite pour effectuer un nouveau classement de chemins vicinaux.

⁷ 10 centimes par hectare de concession, disposition légale

En **1860, le 9 mai**, le CM vote 50 francs pour la souscription à l'achat de la carte⁸ du département de Romain.

Le **13 mai 1861**, certains membres du Conseil demandent qu'il soit établi une boîte aux lettres dans le lieu de Mondalazac à cause des nombreux ouvriers qui sont occupés à l'extraction du minerai de fer. Un propriétaire de Mondalazac offre de verser la somme nécessaire.

9 février 1862 : il a été donné communication d'une pétition d'un grand nombre d'habitants de la paroisse de Mondalazac tendant à ce que le Conseil municipal émet un vœu favorable à l'établissement d'une école mixte à Mondalazac. Le Conseil municipal considérant que la localité de Mondalazac déjà considérable augmente chaque jour de population, par suite de l'extension de l'extraction du minerai de fer qui se fait à ses environs, et qu'un nombre moyen de cinquante élèves (garçons ou filles) pourraient fréquenter une école mixte qui y serait créée...prend la susdite pétition en considération...reconnaissant la justice de la demande...et l'urgence de l'établissement d'une école qui recueillerait les enfants qui vagabondent actuellement dans les rues...Le **7 mai 1862**, nouvelle pétition d'un grand nombre d'ouvriers des mines de Farrals et de Mondalazac...tendant à obtenir l'émission d'un vœu favorable à l'établissement d'une école mixte à Mondalazac. Parmi les raisons avancées, figure l'établissement d'une machine à vapeur pour l'extraction du minerai. Le CM renouvelle à l'unanimité son vœu de février.

Le **6 février 1863** Mr le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'extraction du minerai de fer qui se faisaient à Solsac ont été abandonnés et que la nombreuse (sic) population ouvrière qui y travaillait se trouve aujourd'hui transportée à Ferrals, paroisse de Mondalazac, qui ne possède qu'une école libre de filles, que plusieurs des enfants d'ouvriers se trouvent privés de l'enseignement...Un vœu est émis pour que l'école libre de Mondalazac soit transformée en école mixte communale ou au moins en école communale de filles. Le sujet est de nouveau repris le **11 mai 1863** : le CM, considérant que l'extension donnée à l'exploitation des mines attire dans cette localité une foule d'ouvriers, émet le vœu que l'école libre de Mondalazac, autorisée récemment à recevoir des enfants des deux sexes, soit créée école communale mixte...

L'extension de l'exploitation à cette époque justifie le transfert du cimetière de Mondalazac, situé au centre du village et devenu insuffisant (**12 mai 1864**). ce transfert sera effectif le **3 janvier 1865**.

9 mai 1865, problème de chemin : Considérant que le chemin de grande communication n°21, de St-Christophe à Montrozier est entièrement construit et que le transport du minerai de fer y est actuellement beaucoup inférieur⁹ à ce qu'il était autrefois, émet le vœu que le contingent de 700 fr assigné pour 1865 sur ce chemin soit réduit et que la réduction soit affectée aux chemins vicinaux avoisinant le chemin n°21, lesquels ne sont pas, tant s'en faut, en état de bonne viabilité.

⁸ voir <http://www.zapgillou.fr/mondalazac/articleweb/atlas-part1.html> et part2

⁹ La Compagnie de Decazeville, créée par le duc Decazes en 1826 fait faillite en 1865. Une nouvelle compagnie est mise en place à Decazeville, la Société nouvelle des houillères et fonderies de l'Aveyron. L'activité du causse va connaître alors une pause avant une forte reprise en fin de siècle. La situation économique de la concession voisine de Cadayrac est toute autre, avec son nouveau propriétaire, la Compagnie d'Orléans, qui vient de reprendre une partie des actifs du Grand Central dissous.

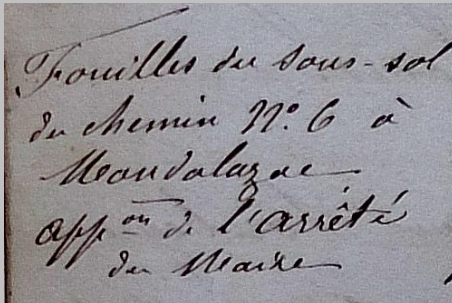
Le **15 mai 1866**, la concession voisine de Cadayrac est intensivement exploitée par la compagnie d'Orléans, propriétaire des lieux depuis quelques années. Le CM, *considérant le mouvement¹⁰ qui a lieu à Cadayrac par suite de l'exploitation du minerai de fer, émet le vœu que l'administration supérieure autorise le placement dans cette localité d'une boîte aux lettres. Le Conseil municipal considère cette chose comme utile, même nécessaire et urgente.*

Plus de sept ans après ses premiers vœux, le CM renouvèle sa demande de création d'école à Mondalazac. Le **14 novembre 1869**, *il renouvelle le vœu plusieurs fois émis que l'école libre de Mondalazac soit convertie en école mixte publique, ou au moins en école de hameau. L'école de Mondalazac est fréquentée par plus de 30 enfants qui, la plupart appartiennent à des familles d'ouvriers mineurs employés aux mines de Mondalazac. Il serait très regrettable que l'école libre n'ayant pas d'autres moyens d'existence que les sacrifices que s'imposent les habitants de la localité, ces secours venant à manquer, l'école cessat¹¹ d'exister et que de nombreux enfants fussent privés de l'enseignement primaire qu'ils seraient obligés pendant l'hiver d'aller chercher à près de quatre kilomètres. La création en école de hameau sera effective le 15 février 1870, lettre du préfet du 19 février et compte-rendu du 15 mars 1870.*

18 novembre 1873, un problème minier intéressant !

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Cie de Decazeville exploite à Mondalazac une carrière de minerai de fer dans une propriété de M. Lapeyre. Les travaux ont empiété sur le chemin vicinal n°6. Ne serait-il pas juste que la commune profitât des mêmes avantages que les propriétaires riverains ?

Il est donné en même temps lecture au Conseil d'une lettre de M. l'Agent-voyer cantonal, de laquelle il résulte que l'exploitation de la Cie sur ce chemin occupe une surface de 8 ares ce qui à raison de l'indemnité qu'elle paye aux propriétaires riverains produirait au profit de la commune une somme de 250 à 300 francs.



Le Conseil après un mur examen, délibère qu'il sera donné communication de la présente délibération aux ingénieurs de la Cie, et demande qu'il soit payé à la commune une redevance proportionnelle à celle des propriétaires riverains, et vu les entraves que la Cie a occasionnées à la Commune en interceptant la circulation sur ce point, pendant un certain temps, le Conseil pense

que la Cie sera assez généreuse pour augmenter cette redevance d'une somme assez élevée pour la dédommager des privations qu'elle a été obligée de s'imposer malgré elle.

Peu de temps après, le **17 février 1874**, le CM est informé d'une note du préfet, en date du 23 janvier, demandant que l'arrêté municipal du 28 décembre 1873, réglant les indemnités moyennant lesquelles le sous-sol du chemin vicinal n°6 pourra être fouillé, pour en extraire le minerai de fer, soit soumis à l'approbation (par un vote) du Conseil municipal.

¹⁰ La Compagnie d'Orléans met en place en 1860 la voie ferrée minière de Cadayrac à Souyri, où le minerai est transbordé vers Aubin. Aucune mention d'établissement de cette voie ne figure dans les délibérations...

¹¹ l'orthographe d'origine est respectée dans nos citations

Le **14 janvier 1875**, les mêmes préoccupations occupent les élus : *le CM renouvelle le vœu déjà émis que la Cie de Decazeville fit quelques réparations sur le chemin n°7 de Cadayrac à Cruou...et sur le chemin n°6...dans toute la partie comprise entre Solsac et la mine de Mondalazac ; cette partie de chemin est devenue impraticable par le passage des charrettes qui reviennent vides à la mine. Le Conseil demande encore que la dite Cie élargisse le chemin n°6 dans l'intérieur du village de Mondalazac pour mettre les habitations à l'abri des dégradations (faites avec) des roues. Il serait encore bon que la dite Cie fit un plateau pour le stationnement des chars ou charrettes tant vides que plains allant ou revenant de la mine afin d'empêcher le séjour de ces attelages dans l'intérieur du village, ce qui est très dangereux pour les habitants de Mondalazac.*

Le **12 mars 1875** la Compagnie demandera à pouvoir enlever le minerai du sous-sol¹² du chemin n°6. Une enquête ne donne lieu à aucune observation pour dévier ce chemin et satisfaire la compagnie.

1877-1904

Le **10 février 1878**, la Compagnie d'Aubin se voit reprocher des dégradations sur une longueur d'environ 4 kilomètres entre Solsac Vieux et St-Antonin. Le CM demande une augmentation du taux payé par cette Cie.

Utilisant l'offre faite par le Département, le CM vote le **17 novembre 1878** l'achat pour seulement dix francs cinquante centimes d'un exemplaire de l'Atlas cantonal de M. Lacaze.

Le **16 mai 1880**, toujours des dégradations au menu : il s'agit cette fois et toujours du chemin n°21, *qui se trouve constamment dans un mauvais état d'entretien.* Lors de cette même séance, *considérant que précédemment il avait été fait une demande pour avoir une école de garçons pour Cadayrac et une autre demande de même nature pour Mondalazac, considérant que la priorité avait été donnée à Cadayrac mais que depuis est survenue la cessation¹³ de l'extraction des minerais qui a occasionné une diminution considérable de la population de cette localité, le Conseil est d'avis qu'il soit créé une école spéciale de garçons à Mondalazac.*

16 décembre 1880 : à nouveau des dégradations sur le chemin 21, *partie du chemin entre les bornes kilométriques 7 et 12 sur laquelle sont faits les transports de minerais de fer et qui se trouve dans un état de dégradation complète.*

22 avril 1888 : la construction du chemin 21 par le Cruou s'annonce ! le Conseil demande à la suite de l'enquête que deux réclamations de particuliers soient prises en compte. Elles concernent une fontaine à Ferrals, à protéger, et un aqueduc dans la vallée.

Le **9 novembre 1890** le Conseil est informé de la décision de fermeture de l'école de Solsac. Les élus argumentent pour le maintien : *en ce qui concerne celle de Solsac,*

¹² Cette demande montre bien la présence de l'affleurement de la veine de minerai en bordure nord du causse.

¹³ La Compagnie d'Orléans exploitait la mine pour ses besoins propres de fabrication de rails à Aubin. La diminution des besoins amène logiquement l'arrêt de la mine, après une vingtaine d'années d'exploitation.

considérant que cette école est distante au moins de trois kilomètres des écoles de Mondalazac et de Marcillac où les enfants devraient se rendre ; que les chemins qui conduisent à ces deux localités sont mauvais et dangereux pour les enfants à cause des attelages transportant le minerai de fer de Mondalazac ; que le local de l'école est fourni gratuitement à la Commune et ne surcharge en rien ses finances ; que l'école mixte de Mondalazac où se rendraient la plupart des enfants de Solsac compterait au moins cinquante élèves ; qu'une institutrice ne pourrait pas les élever convenablement ce qui nécessiterait la création d'un poste d'adjointe à Mondalazac et que la suppression proposée ne procurerait aucune économie à l'Etat ni à la Commune, à l'unanimité émet le vœu que cette école soit maintenue.

Le 5 avril 1891, le Conseil municipal, considérant que les chars et charrettes servant au transport des minerais de fer de Mondalazac à Marcillac au lieu de suivre au retour le chemin de grande communication n°21 de St-Christophe à Bertholène suivent le chemin vicinal qui va de Béderre à Ferrals et y causent des dégradations qui le rendent impraticable entre Mondalazac et Ferrals, demande qu'une partie de la subvention payée par la Cie de Decazeville et employée actuellement sur le chemin n°21 soit accordée à la Commune pour l'aider à entretenir le chemin vicinal n°6 en état de viabilité.

C'est pour bientôt ! Les tracas de dégradations vont disparaître. Le 30 août 1891, après avoir pris connaissance de l'avant-projet relatif au tracé¹⁴ du chemin de grande communication n°21 de St-Christophe à Bertholène dans la partie comprise entre l'entreprise Roumégoux et la route départementale n°13, approuve ce tracé comme étant plus économique et d'une exécution plus facile, mais avec la réserve qu'entre la maison Guizard et la bascule de la Cie de Decazeville, sur une longueur d'environ 40 mètres, il soit établi un accotement qui serait séparé de la route par une clôture de manière à empêcher que la circulation ne soit interrompue sur ce point par les chars transportant le minerai de Ferrals et pour que le chemin en ce même endroit puisse être entretenu dans un état constant de viabilité.



1904-1934

24 juillet 1904

*Demande de substitution
de la traction mécanique
à la traction animale
pour le transport des minerais*

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de toutes les pièces relatives à l'enquête de commodo et incommodo prescrite par arrêté de M le Préfet en date du 24 mai 1904 sur un projet de substitution de la traction

¹⁴ Il s'agit de la route du Cruou, dont la liaison en haut de vallée avec la route 13 a été financée en partie par la société Commentry de Decazeville, en contrepartie de la mise en place en accotement de la voie ferrée minière du Cruou. Voir en particulier www.ferrobase.fr pour la page spéciale Cruou, et les litiges concernant cette voie minière.

par locomotives à la traction animale pour le transport des minerais de Mondalazac à Marcillac formé par la Compagnie Commentry-Fourchambault-Decazeville.

Le Conseil municipal après avoir délibéré sur les objections formulées par les protestations contre la substitution demandée, reconnaît qu'elles sont légitimes et prie M le Préfet de refuser son autorisation au projet présenté par la Cie Commentry-Fourchambault-Decazeville, surtout en considération des difficultés de circulation et des dangers qui résulteraient du va et vient d'un train traîné par une locomotive sur un chemin trop étroit.

Le sujet est important pour les riverains du Cruou. Le **13 novembre 1904**, le même sujet est abordé : *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un rapport présenté au conseil général de l'Aveyron par M. Baumelou au nom de la Commission des Travaux Publics, relatif à la demande de substitution de la traction mécanique à la traction par animaux sur la voie ferrée de la Cie de Decazeville et dans lequel la commission invite les représentants des communes intéressées à chercher de concert avec la Compagnie une solution amiable.*

Le Conseil municipal, considérant :

1° que le peu de largeur du chemin d'intérêt commun n°27¹⁵ sur lequel est établie la susdite voie ferrée ne permet pas d'obvier aux inconvénients signalés dans les protestations jointes au procès-verbal d'enquête commodo et incommodo prescrite par arrêté préfectoral du 24 mai 1904 ;

2° Que la Compagnie peut très bien, si elle tient absolument à opérer la substitution dont s'agit, construire une voie ferrée en dehors du chemin où elle est actuellement ;

3° Que les intérêts de la compagnie dans cette affaire priment certainement ceux des ouvriers et de la commune de Salles-la-Source ;

Maintient formellement l'opposition formulée dans sa délibération du 24 juillet dernier et prie de nouveau instamment Monsieur le Préfet de ne pas accorder l'autorisation sollicitée...

Le **17 mai 1906**, M. le Maire expose qu'il est en pourparlers avec la Compagnie des Aciéries de France pour l'achat d'un terrain destiné au nouveau cimetière de Cadayrac.

17 mai 1908. Les villages de Mondalazac, Solsac, Cadayrac, Ferrals et les hameaux environnants étant dépourvus de bureau de tabac, et la population de ces localités, déjà considérable, étant appelée à s'accroître dans de fortes proportions par suite du développement important qui va être donné à l'industrie minière dans la région...considérant que la création d'un bureau de tabac serait agréable à la population et avantageuse pour l'Etat..le CM prie Monsieur le Préfet de vouloir bien s'intéresser à cette question et de faire installer le débit à Mondalazac qui est le point le plus central de la région.

A cette époque, Commentry intensifie sa production et développe donc la mine de Ferrals.

Le **2 juillet 1908**, le CM, considérant que le chemin rural de Mondalazac à Ferrals sert à une circulation de plus en plus active par suite de l'importance croissante de

¹⁵ Chemin du Cruou, qui sera la déviation du chemin 21. La deuxième remarque sur un *autre chemin* peut-elle s'interpréter comme un construction en *dehors du chemin*, c'est-à-dire sur les propriétés voisines ? Il faut aussi constater que la voie ferrée du Cruou se situe presque entièrement sur la commune de Mouret, hors la partie basse sur Marcillac, puis quelques centaines de mètres, moins de 900 m, sur Salles-la-Source, (actuellement commune de Mouret), ensuite Mouret. En partie haute, à Frontignan on retrouve la commune de Salles-la-Source.

l'exploitation minière ; que ce chemin ne présente pas une largeur suffisante pour que deux véhicules puissent s'y croiser ; qu'une liste de souscription assez importante est consentie par les intéressés pour l'élargissement de cette voie publique et aider la commune dans les dépenses ; demande le classement du dit chemin dans le réseau des chemins vicinaux de la commune...

26 novembre 1911 : la translation du cimetière de Cadayrac est urgente. Le projet est accepté le **16 février 1913**. Interrompu par la guerre, il sera mis en place le **24 octobre 1920**.

Nous retrouvons des préoccupations collectives liées aux mines en 1926, après une grande pause, due évidemment à la guerre. Il est néanmoins curieux de n'avoir aucune interpellation du Conseil au sujet du transporteur aérien. Mis en place en 1909 et opérationnel jusqu'en 1920, il avait fourni une solution très efficace aux embarras de transports. Nous avons sur le site www.ferrobase.fr décrit cette installation qui avait motivé cependant quelques observations de riverains et exploitants. La fin des exploitations minières de Ferrals est également tout aussi discrète dans nos petits papiers...mais fut très certainement évoquée en Conseil...

19 décembre 1926, le Maire est autorisé à faire des fouilles à Mondalazac en vue de rechercher l'eau de la mine¹⁶ aux abords du chemin public de Mondalazac à Ferrals.

1934-1968



15 mai 1938

Mondalazac et son eau ! Le Conseil est informé des *conventions à passer avec M. Lapeyre, propriétaire à Mondalazac, en vue de la construction de l'amenée d'eau de ce village.*

Dans un long compte-rendu, on apprend la vente à la commune de Salles-la-Source de la *source ou puits qui existe sur son champ dit "Les Pergues"...*des installations appareils et ouvrages existant comprenant notamment une moto pompe, une ligne électrique, une canalisation d'eau, deux vannes...

Il y a également achat du bâtiment et du terrain de la station de pompage.

Une surface de 100 m² est prévue pour réaliser un bassin...

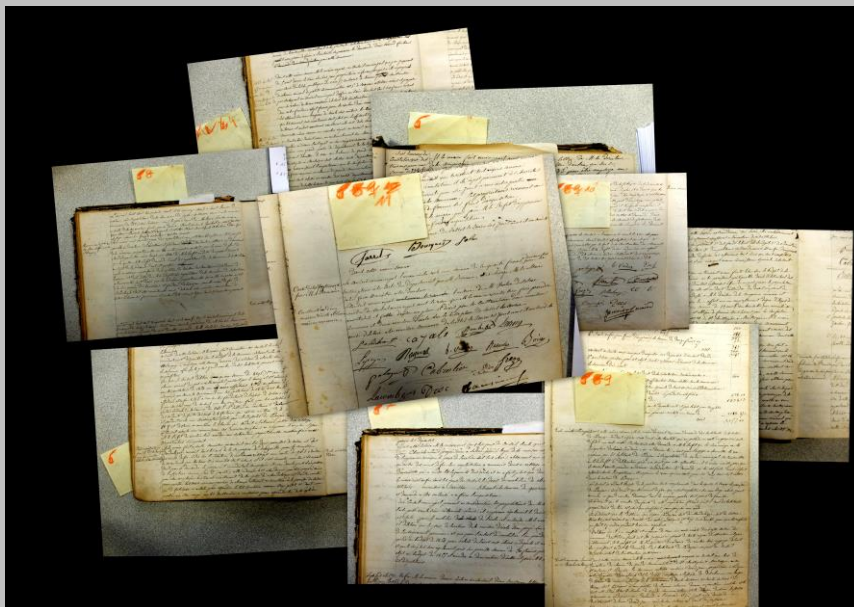
¹⁶ ancienne mine non active de Mondalazac, à ne pas confondre avec celle de Ferrals

En cas d'insuffisance du débit de la source vendue, la Commune de Salles-la-Source sera autorisée à faire un captage complémentaire dans les anciennes galeries de mine existant dans le sous sol de la parcelle dite des Pergues.

Le 24 août 1941 et le 23 novembre 1941, M. Le Président expose que la commune vient d'être saisie d'une demande émanant de la Cie des Mines de Decazeville qui utilise les bâtiments dits "Casernes de Ferals" pour y abriter pendant l'été la colonie de vacances des enfants du Bassin Houiller, tenant à obtenir la construction de la ligne prévue au projet d'électrification des écarts...la Cie s'engageant à faire l'avance du montant des travaux...La dépense à envisager s'élève à 27.680 frs. Le projet est adopté avec une voix contre...Cette opposition fait l'objet d'une note additive d'explication, qui porte sur la non légalité supposée de la délibération.

8 novembre 1942 M. le Président expose à l'Assemblée que par suite de l'abaissement du plan d'eau dans les anciennes mines de fer de Mondalazac, le village ainsi que la colonie de vacances qui reçoit les enfants de Decazeville et des villages miniers des environs ont été privés d'eau depuis le début de juillet...L'Ingénieur du génie Rural s'est rendu sur les lieux et a pu visiter l'intérieur des anciennes mines qui contient encore une masse d'eau importante...L'entreprise Cerri à Rodez, qualifiée pour réaliser des travaux en galerie est chargée de percer une galerie de 6 m pour réunir la mine et le pompage actuel. Le 11 juillet 1944, après exécution des travaux, qui n'ont donné aucun résultat, on décide de demander le creusement par M Cerri d'un puits qui sera ensuite relié au puits actuel de la station de pompage par une tranchée. Ce puits aura pour but de descendre la crépine de la pompe au niveau le plus bas de la galerie...

Ainsi se termine un siècle de vie sur le causse, en lien avec les installations et activités minières.



Les Petits Papiers 🎵🎵🎵